

FAIM ET DEVELOPPEMENT TRESORERIE

Obligations et TCN en euro

Juin 2014



FCP de partage. Monétaire euro. Faire un don de 50% des gains annuels à une association humanitaire tout en disposant rapidement de l'épargne investie, sans risque sur le capital. Investissement dans des obligations et autres titres de créances libellés en Euro. Sensibilité de 0 à 1.

Actif net : 27,66M€
 Valeur liquidative au 26/06/2014 : 212,30 €
 Durée de placement recommandée : 1 an

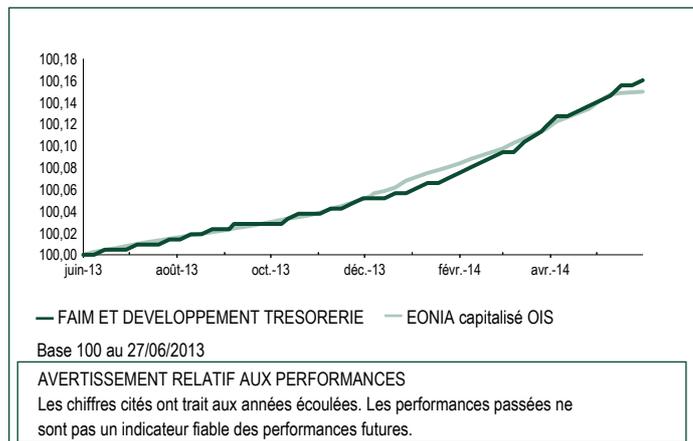


Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable



Performance globale sur 3 ans

INFORMATIONS DE RISQUE ET DE PERFORMANCE



Performances au 26/06/2014

	YTD	1 mois	3 mois	2013	2012	5 ans
FAIM ET DEVELOPPEMENT TRESORERIE						
Performance flat*	0,11	0,02	0,07	0,11	0,43	2,02
EONIA capitalisé OIS						
Performance flat*	0,10	0,01	0,05	0,09	0,24	1,94
Don global 2 013	12 788,00 €					
Don unitaire					0,11 €	

* Source Ecofi Investissements

Indicateurs de risque

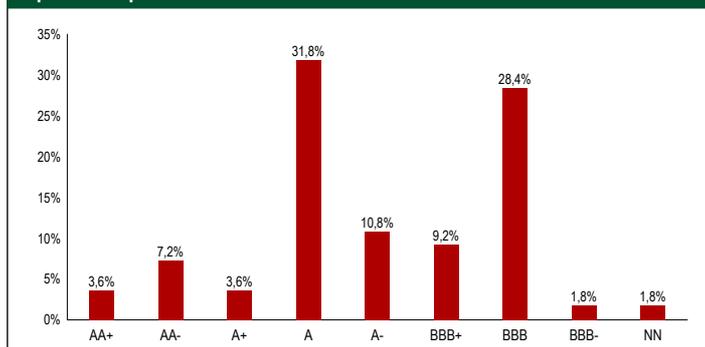
	Fin de mois	31/12/2013
Sensibilité taux*	0,15	0,11
Sensibilité crédit*	0,68	0,32
Exposition actions*	0,00	0,00
Exposition devise*	0,00	0,00
Volatilité fonds**	-	-
Volatilité indice**	-	-
Tracking error**	-	-
Ratio de Sharpe**	-	-
Ratio d'information**	-	-
Var 95% - 1 semaine*	-	-

* Source Ecofi Investissements : calculs par transparence - ** Source Europerformance

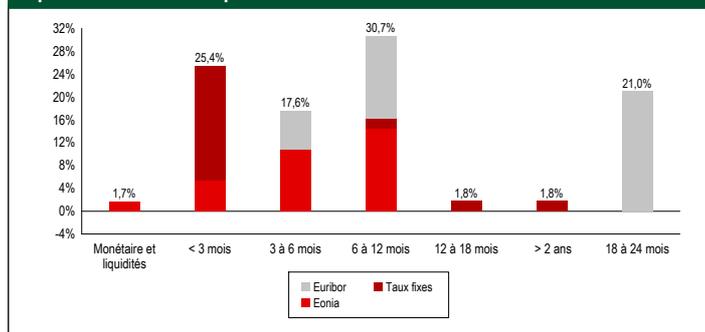
« ORGANISMES BENEFICIAIRES DES DONNS » :

Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Cimade -
 Comité Français pour la Solidarité Internationale - Frères des Hommes -
 Institut Belleville - Terre des Hommes-France

Répartition par notation



Répartition de l'actif par maturité



Principales lignes solidaires* du FCP

Libellé	Pondération (en %)
SIDI	1,1
AGENCE D'AIDE A LA COOPERATION TECHNIQUE ET AU DEV	0,7

* Des commentaires sur les caractéristiques extra financières de tous les titres investis en direct sont disponibles sur : http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Commentaires_ESG_et_solitaires_FCP_Faim_et_Develop_Tresorerie.pdf

CARACTERISTIQUES

Document réservé à une clientèle professionnelle

FCP de Distribution

Code ISIN : Part D - FR0007391305

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire

Société de gestion : Ecofi Investissements - SGP agréée par l'AMF n° GP97004

Dépositaire : Crédit Coopératif

Conservateur : Crédit Agricole titres (actifs autres que monétaires) Crédit Coopératif (actifs monétaires)

Date de création : 01/12/1983

Classification AMF : Obligations et TCN en euro

Classification EUROPERFORMANCE : Obligations Euro TCT

Indice de référence : EONIA capitalisé OIS

Conditions de souscription : chaque jeudi (J) avant 10h00 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1

Frais de gestion directs maximum : 0,5 % de l'actif net

Commission de souscription : Néant

Commission de rachat : Néant

OPC non coordonné

Le souscripteur de ce fonds sera soumis au risque de taux, crédit, de perte en capital, risque lié aux investissements solidaires et accessoirement au risque de contrepartie, d'investissement en titrisation. Une quote-part des frais de fonctionnement et gestion peut être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM. Avant toute souscription, il convient de prendre connaissance du prospectus simplifié de l'OPCVM disponible auprès de la Société de gestion ou le site www.ecofi.fr.

FAIM ET DEVELOPPEMENT TRESORERIE

Obligations et TCN en euro

Reporting trimestriel solidaire, ISR et de partage à fin Juin 2014



Principe d'investissement solidaire, ISR et de partage

Les entreprises solidaires financées font l'objet d'une analyse solidaire (utilité sociale et/ou environnementale de l'activité...) en plus de l'analyse financière classique (secteur d'activité, organisation et management, équilibre de l'exploitation...) Pour les titres cotés, la gestion ISR se caractérise par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance (ESG) dans les processus d'analyse et de choix des valeurs en complément des critères financiers traditionnels. Le processus ISR Engagé sélectionne les entreprises les plus responsables en matière ESG et exclut celles qui font face à des controverses majeures. Il aboutit à 500 entreprises éligibles pour l'Europe et 300 pour la zone Euro. L'analyse ESG couvre la totalité des titres en portefeuille hors titres solidaires. Un fonds de partage reverse par ailleurs une partie de ses revenus ou de sa performance annuels à une association ou fondation d'intérêt général partenaire du fonds.

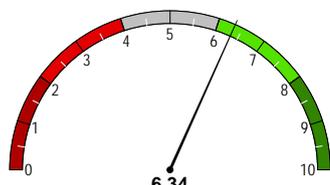
Le filtre ISR souverain limite l'investissement dans les Etats les moins bien notés en responsabilité institutionnelle et sociale, et protection de l'environnement de notre univers de 36 pays (les obligations émises par 4 Etats sont exclues et celles de 9 Etats sont limitées dans les portefeuilles).

http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Code_de_Transparence_pour_les_fonds_ISR_Engages.pdf

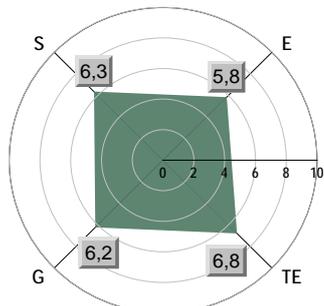
Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la touche Ecofi

Environnement	Social	Gouvernance	Touche ECOFI	
Prévention et contrôle des pollutions	Santé et sécurité des collaborateurs	Indépendance et diversité du Conseil d'Administration	Equilibre des pouvoirs	Relations responsables avec les clients et les fournisseurs
Système de management environnemental	Respect des droits syndicaux	Prévention de la corruption	Egalité hommes-femmes et non-discrimination	Rejet des paradis fiscaux

Note ISR globale du fonds (/10)



Note ISR du fonds par domaine (/10)



Notes ISR : La note ISR Globale du fonds et celle du domaine ESG varient de 0 à +10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : Touche Ecofi (30%).

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Focus ESG sur une entreprise

ACTED (Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement) est une organisation non gouvernementale créée en 1993. Les programmes mis en œuvre par ACTED (près de 260 par an), en Afrique, Asie, Moyen-Orient et Amérique latine/Caribes, ont pour finalité de répondre aux besoins des populations touchées par les guerres, les catastrophes naturelles et/ou les crises économiques et sociales.

<http://www.acted.org/>

Actualité solidaire, ISR et de partage

Découverte de « l'Impact investing » et Baromètre Finansol 2013

« L'impact investing » consiste à investir dans une entreprise, une organisation ou un fonds dans le but de générer à la fois un impact social, environnemental et un retour financier. Il est né aux États-Unis en 2007. La finance solidaire française s'apparente à « l'impact investing ». Aujourd'hui, nous considérons que les fonds « d'impact investing » représentent 100 milliards de dollars d'encours, chiffre qui devrait être multiplié par 5 d'ici à 2020 selon Monitor Institute.

En France, 600 millions d'euros sont directement investis dans des entreprises solidaires d'après le Baromètre Finansol 2013. Ce Baromètre montre une croissance de 28% de l'épargne solidaire sur un an qui dépasse désormais les 6 milliards d'euros. Les financements solidaires ont soutenu près de 2 300 entreprises en France, créé ou consolidé 22 000 emplois et permis à 3 500 personnes en situation d'exclusion de trouver un logement décent.

Liste des 5 entreprises les mieux notées en ESG (/10)

Valeur	Secteur	Pays	Note ESG globale*	Décile	E	S	G	Touche ECOFI	Poids fonds
Unibail rodamco	Finance	France	7,7	1	8,4	5,9	7,5	8,6	3,6%
Klepierre	Finance	France	7,4	1	7,5	6,9	6,5	8,4	3,6%
Laser cofinoga	Finance	France	7,1	1	6,0	8,2	6,8	7,4	1,8%
Bnp paribas **	Finance	France	7,1	1	6,0	8,2	6,8	7,4	3,6%
Vodafone group plc	Telecom	Royaume-uni	6,9	1	5,3	5,9	6,9	8,9	3,6%

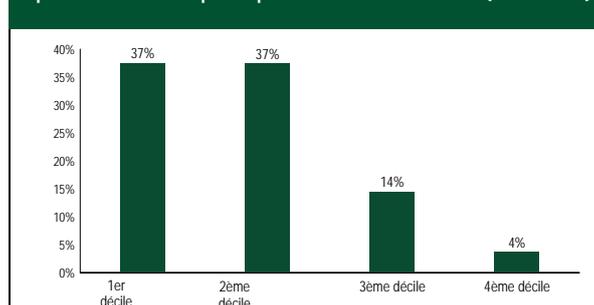
**Le titre BNP PARIBAS a été désinvesti entre le 02/07 et le 03/07 suite à son passage en controverse de niveau 4 et conformément à notre filtre ISR Engagé

Liste des 5 entreprises les moins bien notées en ESG (/10)

Valeur	Secteur	Pays	Note ESG globale*	Décile	E	S	G	Touche ECOFI	Poids fonds
Autoroutes paris rhin rhone	Industrie	France	5,1	4	5,4	4,2	3,9	6,5	3,6%
Unicredito italiano spa	Finance	Italie	5,3	3	4,7	5,4	5,4	5,5	3,6%
Kbc bank sa	Finance	Belgique	5,3	3	6,2	6,0	5,3	4,0	3,6%
Casino guichard perracho	Conso non cyclique	France	5,5	3	5,1	5,5	5,1	6,3	1,8%
Telefonica	Telecom	Espagne	5,6	3	5,3	7,4	4,5	5,2	1,8%

* Les émetteurs notés par Ethifinance ou Sustainalytics n'ont qu'une note ESG globale.

Répartition des entreprises par décile de notes ESG** (en % actif)



** par rapport à notre univers monde noté (2100 entreprises). Source Ecofi Investissements

Répartition des lignes solidaires



Pour plus d'informations, des commentaires sur les performances ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) et solidaires de tous les titres investis en direct sont disponibles sur : http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Commentaires_ESG_et_solidaire_FCP_Faim_et_Developpement_Tresorerie.pdf

Glossaire ISR et solidaire

Critères ESG : Il s'agit des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Exemples : Développement de produits et services « vert »; Contrôle des impacts environnementaux liés à la consommation d'énergie; Santé et sécurité des employés; Egalité hommes-femmes; Indépendance et expertise des administrateurs; Rémunérations des dirigeants.

Développement durable : "Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" (Rapport Brundtland, 1987). Ce concept intègre au moins trois dimensions : économique, sociale et environnementale.

Entreprise solidaire : Une entreprise solidaire est une entreprise non cotée qui répond au moins à l'une des caractéristiques suivantes : au moins un tiers de ses salariés sont des personnes éloignées de l'emploi (en insertion, travailleurs handicapés...), l'entreprise est constituée sous forme d'association, de coopérative, ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, et la moyenne des rémunérations des cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas cinq fois le SMIC.

Engagement : Activité des investisseurs (fonds de pension, sociétés d'assurance, sociétés de gestion...) visant à influencer le comportement d'une entreprise, à moyen long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en Assemblée générale d'actionnaires.

ESG : Ce sigle est utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse ISR.

Fonds d'exclusion : L'investisseur éthique sélectionne les lignes de son portefeuille en écartant d'entrée de jeu les secteurs non-conformes à sa propre déontologie, comme le tabac, l'alcool, le nucléaire, l'armement ou la pornographie. Il fait ensuite son choix parmi les autres valeurs de la cote. Bref, il applique un filtre d'exclusion à son univers d'investissement. L'investisseur en développement durable, quand à lui, n'exclut aucun secteur d'activité. Il cherche plutôt à sélectionner les entreprises faisant preuve d'une politique sociale et environnementale proactive, tous secteurs confondus. Il applique donc un filtre positif, dont l'intérêt est de valoriser les meilleurs éléments et d'inciter les mauvais élèves à rejoindre le peloton de tête.

Fonds ISR : Les fonds d'"Investissement Socialement Responsable" (ISR) ou "éthiques" désignent les fonds intégrant de façon systématique et traçable dans leur sélection de titres une analyse des pratiques ESG des émetteurs (entreprises, Etats, collectivités territoriales). Il existe des fonds ISR actions, monétaires, obligataires, de private equity etc.

Fonds de partage : Lorsqu'il souscrit à un fonds de partage, un investisseur accepte de reverser tout ou partie des revenus ou de la performance du placement à une association ou une fondation d'intérêt général, préalablement définie parmi les partenaires du fonds. Les revenus donnés ont la nature fiscale de don et bénéficient des avantages fiscaux qui y sont liés.

Fonds solidaires : Un fonds solidaire investit entre 5 et 10 % de son actif en titres d'entreprises solidaires et le reste, soit 90 à 95%, en titres classiques (actions, obligations...), éventuellement gérés selon un processus ISR, comme c'est le cas chez Ecofi Investissements. Le label Finansol distingue l'ensemble des placements d'épargne solidaire. Finansol est une association professionnelle, représentée dans la plupart des régions françaises par des équipes bénévoles. Finansol fédère les financeurs solidaires et des établissements financiers. Sa mission est de développer la solidarité dans l'épargne et la finance..
<http://www.finansol.org>

Fonds thématiques ou sectoriels de développement durable : L'approche thématique consiste à choisir des entreprises actives sur des thématiques ou secteurs qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux du développement durable : les énergies renouvelables, l'eau, la santé, le changement climatique, l'éco-efficacité, le vieillissement de la population etc. Cette approche seule n'est pas, selon Novethic, assimilable à de l'ISR stricto sensu, dans la mesure où les émetteurs ne sont pas analysés sur leurs pratiques ESG. Pour pouvoir parler de gestion ISR, elle doit donc être combinée à d'autres approches systématiques du type sélection ESG, exclusions normatives ou engagement actionnarial. C'est le cas pour Ecofi Développement Durable qui intègre dans son processus de gestion une analyse de la performance RSE des entreprises.

Indices éthiques : Certaines agences de notation sociale et environnementale se sont associées à des fournisseurs d'indices boursiers pour créer des indices spécifiques qui intègrent des critères ESG. La sélection des entreprises se fait en général par leur intégration dans l'indice en raison de leur bonne performance en RSE.

Notation ISR : Ou "notation extra-financière". Elle a pour objectif d'évaluer la performance RSE (cf. ci-après) des entreprises et autres émetteurs grâce à l'analyse de critères ESG adaptés à chaque secteur. La notation ISR émane pour l'essentiel des agences de notation sociale et environnementale.

Principes pour l'Investissement Responsable : Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion au sens large. <http://www.unpri.org/principles/french.php>

Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des entreprises : La RSE est l'application des principes du développement durable à l'entreprise. Il s'agit pour les entreprises d'intégrer, en sus des critères économiques usuels, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance propres à leurs activités commerciales et à leurs relations avec leurs parties prenantes. La mise en place d'une stratégie RSE consiste pour les entreprises à s'engager dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale, ayant un impact sur les pratiques et les processus dans des domaines tels que les ressources humaines, les pratiques commerciales, l'impact local, les relations avec les fournisseurs, la gestion des pollutions etc.

Sélection ESG : Mode de gestion ISR basé sur la sélection ou la pondération des émetteurs en fonction de leur performance sur les critères ESG contrairement à l'exclusion. L'analyse des critères ESG s'appuie sur différentes sources telles que: agences de notation, ONG, syndicats, brokers, entreprises elles-mêmes et analyse ISR effectuée en interne par l'équipe dédiée de la société de gestion. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes: best in class, best in universe ou encore best effort.